

# MAIRIE DE FEIGNEUX

1 rue du Chêne - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Procès-verbal de la Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : HURAUX Patrice, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien, WAECHTER Rodolphe

**Secrétaire de séance** : BLICHARSKI Agnès

**Procurations** : DELAUNAY Julien donne procuration à CAVALETTI Véronique  
WAECHTER Rodolphe donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Nombre en exercice : 09

Nombre présents : 07

Nombre de votants : 09

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Patrice Huraux, 1<sup>er</sup> adjoint, propose de rendre hommage à Monsieur Abel CAILLET, porte drapeaux de la commune de Feigneux et Monsieur Jacques STEINER qui nous ont quitté cet été. Le conseil municipal a gardé une minute de silence en leur hommage.

Par ailleurs, Monsieur Patrice Huraux a fait lecture du courrier de Madame la Préfète qui acte la démission de Monsieur OLY Frédéric, de son mandat de Maire et de conseiller municipal.

A ce sujet, Monsieur HURAUX fait également lecture de l'arrêté Préfectoral du 17/08/2023 portant convocation des électeurs de la commune de Feigneux en vue de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux les 8 et 15 octobre 2023 et fixant les dates d'ouverture et de clôture de la période de dépôt des déclarations de candidatures.

### **0- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 09/06/2023**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023. Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur ce dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant à formuler, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

### **1- Délibération 2023-29 : Réhabilitation de la toiture de l'église : délibération concernant le maître d'œuvre suite au rapport de l'ADTO-SAO et autorisation de signature à Monsieur Patrice HURAUX, Maire Adjoint.**

Monsieur Patrice Huraux rappelle au conseil municipal que l'ADTO-SAO est une société publique locale régie par les dispositions de l'article L1531-1 du code général des collectivités territoriales et ne peut intervenir que pour ses actionnaires. La collectivité de Feigneux, en sa

qualité d'actionnaire de la société ADTO-SAO a souhaité lui confier la mission d'appel d'offres pour le choix d'une maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de la charpente et couverture de l'église St Martin (un architecte)

Le déroulement de la procédure a été le suivant :

- marché public après procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (toutes offres)-article R.2123-1 du code de la commande publique ;
- date de mise en concurrence : 22/06/2023
- support utilisé : plateforme de dématérialisation : consultation dématérialisée aux entreprises
- date et heure limites de réception des plis : 28 juillet 2023 avant 12 heures.
- nombre de plis reçus :2
- date d'ouverture des plis a eu lieu le 31 juillet 2023.

Ensuite, l'ADTO-SAO a procédé à l'examen de la conformité des offres et a rédigé un rapport d'analyses des offres.

Le 29 août 2023, L'ADTO-SAO a présenté et expliqué cette analyse lors d'une réunion en mairie où le conseil municipal a été convié.

Monsieur Patrice Huraux procède à la lecture de ce rapport d'analyse des offres.

Une discussion s'instaure,

***Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de suivre le choix de ce rapport réalisé par l'ADTO-SAO et de confier la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de la charpente et couverture de l'église St Martin de Feigneux à la société SOCREA.***

***Par ailleurs, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'autoriser Monsieur Patrice HURAUX à signer ledit rapport, ainsi que tout document afférant à cette affaire.***

**2- Délibération 2023-30 : Réhabilitation de la toiture de l'église : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par l'ADTO-SAO et autorisation de signature à Monsieur Patrice Huraux.**

Monsieur Patrice Huraux rappelle à l'assemblée, que la mission d'aide de l'ADTO-SAO s'arrêtait à la constitution du rapport d'analyse des offres pour le choix d'un maître d'œuvre.

Toutefois, la commune a la possibilité de solliciter une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage auprès de l'ADTO-SAO par le biais d'une convention. Monsieur Patrice HURAUX procède à la lecture de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'ADTO.

L'ADTO-SAO, en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, assure le cadrage général de l'opération que la collectivité de Feigneux, actionnaire de l'ADTO-SAO, entend mener dans le cadre de l'opération.

Monsieur Patrice HURAUX, fait lecture d'une proposition de convention faite par l'ADTO-SAO.

La convention est établie à ce jour dans les conditions suivantes :

Montant prévisionnel de l'opération : 975 676.00€ HT soit 1 170 811.20€ TTC

Durée prévisionnelle des travaux : 15 mois.

Une maîtrise d'œuvre est prévue sur ce projet.

L'ADTO-SAO assure un rôle de conseil, de proposition, le décideur reste le maître d'ouvrage et facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet. Ses missions sont notamment : le pilotage et l'analyse des études produites par la maîtrise d'œuvre, (MOE) ; la bonne compréhension et traduction du besoin de la maîtrise d'ouvrage par le MOE) ; la bonne prise en compte du besoin du maître d'ouvrage, au travers des réponses faites par celle-ci.

Durée prévisionnelle de la mission : 35.5 jours correspondant au programme et au phasage envisagés

**La rémunération prévisionnelle de la société s'élève à 21 300€ HT, soit 25 560.00€ TTC**

***Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés, la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de la couverture de l'église St Martin telle proposée par l'ADTO-SAO et autorise Monsieur Patrice HURAUX à signer ladite convention.***

### **3- Délibération 2023-31 : Décision modificative n°1/2023 au budget communal.**

Madame Véronique CVALETTI informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires par une décision modificative et propose de l'articuler de la manière suivante :

#### **Section Investissement :**

➤ Création d'une opération en investissement : **opération 90 : Réhabilitation toiture de l'Eglise ST Martin** : article 203 : 40 000€

➤ **Opération 89 : sécurisation urgente toiture Eglise** : article 231 : - 40 000€

➤ opération 83 : article 2188 : Mobiliers nouveaux locaux mairie : + 1 500€

➤ opération 84 : article 2188 : Luminaires Eglise : - 1 500€

### **Section Fonctionnement :**

Article 022 : dépenses imprévues : - 6 000€

Article 615221 : entretien bâtiments : + 6000€

***Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°1/2023 au budget communal telle énoncée ci-dessus.***

#### **4- Délibération 2023-32 : Logement communal : 1 place Elisabeth HURAUX**

Monsieur Patrice HURAUX informe que le logement communal, 1 place Elisabeth Huraux est de nouveau occupé depuis le 15 août 2023. La nouvelle personne a sollicité l'autorisation de la mairie pour installer une cuisine et refaire le sol de cette pièce. Installations qu'elle laissera à son départ.

Un courrier a été reçu en mairie où il est sollicité une aide financière suite aux travaux d'amélioration dans le logement. Des photos ont été transmises ainsi que les factures. Le montant de la dépense a été d'environ 1 000€

***Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés décide de procéder à une diminution du loyer de 250€ par mois pendant 4 mois (octobre-novembre-décembre 2023 et janvier 2024) pour le logement communal du 1 place Elisabeth Huraux.***

### **Questions diverses :**

- 1- ***Eglise*** : Le bâchage d'urgence a été réalisé par la société BLM : remerciements à l'entreprise et aux riverains, M et Mme DONAY et M GIBERT, remerciements également à Mme Chablais Héliette et Monsieur Carpentier.
- 2- ***Présence de pigeons Eglise*** : une campagne de capture de pigeons a été réalisée par la société ANL Hygiène cet été.
- 3- ***Travaux RD50*** : ceux-ci sont achevés, il manque juste la réalisation du marquage au sol qui est prévu pour le mois d'octobre. Un mail de remerciements a été adressé à l'entreprise et au Conseil Départemental.
- 4- ***Travaux*** :

- réhabilitation du pignon pour cause de fuite entre l'ancienne mairie et le propriétaire riverain, ainsi qu'entre le mur mitoyen entre les bâtiments communaux salle Pierre Grimaud et le propriétaire riverain. Pour les deux sites, le couvreur doit intervenir en octobre.
  - Les travaux de la future bibliothèque ont commencé.
  - Travaux logement communal 1 place E Huraux : des petits travaux devaient être réalisés avant l'entrée du nouveau locataire.
  - Création d'une cloison au fond de la salle de la nouvelle mairie : en cours
  - Petits travaux à l'école maternelle de Feigneux : remerciements à l'entreprise Nature et paysage pour sa réactivité.
  - Terrassement des Anciens Moulins : enrobé fait en haut de Morcourt, point a été fait avec la société concernant le contrat d'entretien de la commune. Une idée d'installer une poubelle devant la nouvelle mairie au niveau du parterre de fleurs a été évoquée. (poubelle du même type que sur la place). Il a été aussi proposé par l'entreprise la mise en place d'un enrobé devant le cimetière, le conseil réfléchit.
  - Panneau de signalisation Hameau de Morcourt-Moulin de Morcourt : Les riverains du Moulin de Morcourt ont proposé à la mairie un modèle de panneau d'entrée de village en bois qui serait plus en harmonie avec l'environnement. Une proposition a été transmise et le conseil municipal valide ce choix. Les riverains doivent par la suite proposer un devis.
  - Panneau d'accueil pour les sites du marais de Feigneux et le coteau du Chatel : un modèle de panneau d'accueil pour les 2 sites a été proposé par le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France. Le conseil municipal valide les 2 propositions.
  - Entretien des bordures et élagage dans le marais : il sera réalisé par l'entreprise VANNIER début octobre.
  - Remerciements à l'entreprise Nature et Paysage pour leur réactivité concernant le nettoyage du poteau Telecom rue de la Vallée (en vue de l'installation fibre), élagage/abattage d'arbres rue de la Houatte, intervention suite intempéries au niveau du marronnier et rue du Moulin à Morcourt cet été
- 5- **Commission eau** : elle a eu lieu ce mardi, avec la présentation d'un nouvel ingénieur, concernant le Schéma Directeur d'eau potable-phase 1 (cf rapport de la phase 1 par unité de distribution Russy-Bémont et Feigneux), le contrat de concession a été attribuée à la société SAUR.
- 6- **Communication** : résiliation du contrat pour le site internet de la commune (réseau des communes) et reprise par l'ADICO. De même, l'ADICO propose de réaliser une

maquette pour réaliser un journal communal. Le tarif varie en fonction du nombre de pages. Ainsi, pour 4 pages : 1 ère gazette : 200€ et suivant 100€. Madame BLICHARSKI Agnès est nommée chargée de communication.

- 7- **Problème transports scolaires** : depuis la mise en place des nouveaux horaires du passage du bus, les enfants ont très peu de temps pour déjeuner, les horaires ne sont pas adaptés pour la montée des maternelles... et le bus passe par la rue ST Michel, rue étroite. Deux problématiques ont été relevées : problème de circuit et d'horaires avec les enchainements de tournées. Un point sera fait avec le responsable des transports des Hauts de France et le SIVOS.
- 8- **Point SIVOS**. La secrétaire recrutée l'an dernier n'a pas souhaité renouveler son contrat en ce début d'année scolaire. Le SIVOS s'est retrouvé sans secrétariat. Monsieur le Président a demandé à la commune de Feigneux s'il était possible de mettre à disposition leur secrétaire de mairie afin de pallier à cette absence, bien sûr avec l'accord de celle-ci. Madame Dehan Pascale assure de nouveau le secrétariat en attendant le recrutement d'une nouvelle personne, les heures correspondantes seront payées par le SIVOS.

Fin de séance 23h20.